

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département du Bas-Rhin

Commune d'ODRATZHEIM

Procès-Verbal des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 juin 2021

Convocation du 28 mai 2021

Conseillers		Sous la Présidence de M. François JEHL, Maire
Élus :	11	
En exercice	11	
Présents	11	
Membres Présents :	Mme Pia PAIVA, Adjointe au Maire, M. Sten GUILLAUME, Adjoint au Maire.	
	Mmes Stéphanie BOETSCH, Christine SCHALL - Marcelle WENDLING Conseillères municipales MM. Clément HECKMANN, Thierry KUHN, Arnaud PONEL Philippe SCHAHL - Raymond SCHUHMACHER, Conseillers municipaux	
Membre Absent		

ORDRE DU JOUR :

Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 22 avril 2021,

1. Révision Allégée du Plan Local d'Urbanisme,
 2. Modification Simplifiée du Plan Local d'Urbanisme,
 3. Travaux au Bâtiment de l'Église Paroissiale :
 - Approbation de Devis pour la réfection des toitures des annexes,
 4. Acceptation d'une Indemnité pour sinistre,
 5. Vidéo protection du City-Stade et de l'Aire de Jeux,
- Divers et Informations,

En ouverture de la séance du Conseil municipal, Monsieur Le Maire salue Madame Virginie COZZI qui assure le Secrétariat de la Mairie depuis le lundi 3 mai 2021.

Approbation du Procès-Verbal de la séance du 22 avril 2021 :

Le procès-verbal de la séance du 22 avril 2021 a été adressé aux Membres du conseil municipal avant la présente séance. Il ne soulève aucune objection et est adopté à l'unanimité par les membres présents dans la forme et la rédaction proposées.

23-21. Délibération prescrivant la Révision Allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune :

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal les raisons qui conduisent la commune à envisager une révision allégée du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 16 janvier 2020.

Il indique que le projet de la Zone d'Activités situé à l'entrée d'Odratzheim et porté par la Communauté de communes de la Mossig et du Vignoble nécessite une adaptation ainsi qu'une évolution du règlement portant sur la zone I AUX.

Monsieur Le Maire informe enfin le Conseil municipal qu'au terme de la rencontre avec le Bureau d'études en charge de l'adaptation du Plan Local d'Urbanisme et les représentants de la Communauté de communes de la Mossig et du Vignoble en compagnie des Adjointes, il a été possible de connaître plus précisément les attentes et les adaptations de la réglementation de la zone classée I AUX. Cette réunion devait également permettre au Bureau d'Études de mieux appréhender l'étendue des modifications utiles à la réalisation du projet de zone d'activités et ainsi de proposer la procédure à utiliser en pareille circonstance.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé le 20 janvier 2020,

Vu les articles L.153-34 et R.153-12 du Code de l'Urbanisme relatifs à la procédure de révision allégée,

Vu les articles L.103-30 et L.103-6 du Code de l'Urbanisme relatifs à la concertation du public,

Considérant que ces évolutions ne remettent pas en cause les orientations du P.A.D.D. du Plan Local d'Urbanisme,

Après en avoir débattu, le Conseil municipal, à l'unanimité des Membres présents :

- **Décide de mettre en œuvre la procédure de révision allégée sur le point présenté,**

- Décide de mettre en œuvre la consultation du public jusqu'à l'arrêt de projet selon les modalités suivantes:
 - Mise à disposition en mairie aux heures d'ouverture d'un cahier permettant l'expression des citoyens,
 - Information de l'ensemble de la population sur le projet de révision allégée du Plan Local d'Urbanisme au moyen d'une Lettre d'informations ou du Bulletin « Odratzheim Infos »,
 - Mise en ligne d'une information sur le site internet de la commune.

24-21. Délibération prescrivant la Modification Simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune :

Monsieur Le Maire informe le Conseil municipal que l'application du Règlement du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 16 janvier 2020 pose quelques difficultés et plus particulièrement sur quelques points de la réglementation applicable à la zone UB.

Il propose de profiter de la Révision Allégée applicable à la zone I AUX pour apporter les modifications qui posent problèmes et/ou qui s'avèrent trop contraignantes.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L 153-45 à L 153-48 du Code de l'Urbanisme,

Considérant qu'il convient d'apporter des évolutions au Règlement du Plan Local d'Urbanisme,

Considérant qu'il convient donc de procéder à une Modification Simplifiée du Plan Local d'Urbanisme,

Prenant en compte l'obligation de déterminer les modalités de mise à disposition du public selon les dispositions de l'article L153-47 du Code de l'Urbanisme,

Après avoir entendu l'exposé des motifs et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des Membres présents, décide :

- **D'engager une procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Odratzheim,**
- **De mettre à disposition du public les éléments du projet de modification simplifiée pendant une durée de 1 mois à compter 10 septembre 2021 selon les modalités suivantes :**
 - La présente délibération sera affichée pendant toute la durée des études nécessaires,
 - Information de l'ensemble de la population sur le projet de Modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme au moyen d'une Lettre d'informations ou du Bulletin « Odratzheim Infos »,
 - Publication d'un Avis dans un journal local au moins 8 jours avant le début de la concertation,
 - Mise à disposition du dossier comportant une notice de présentation et les éventuels avis des Personnes Publiques Associées préalablement interrogées. Le dossier sera consultable en mairie aux horaires habituels d'ouverture,
 - Un cahier permettant de recueillir les observations du public sera mis à disposition en mairie,
 - Un avis signalant cette procédure et ses modalités sera mis en ligne sur le site internet de la mairie.

25-21. Travaux au Bâtiment de l'Église Paroissiale - Approbation de Devis pour la réfection des toitures des annexes :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la suite des récents « coups de vents » et des précipitations du mois de mai 2021, il a été constaté que certaines parties des toitures annexes de l'Église paroissiale sont particulièrement fragiles en raison de l'ancienneté de leur installation. Il indique que pour éviter des dégâts supplémentaires ainsi que des infiltrations, il serait bon d'y remédier rapidement.

Entendu les explications de Monsieur Le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu et à l'unanimité des Membres présents (moins une abstention):

- **Décide de faire procéder aux travaux de réfection des toitures annexes de l'Église paroissiale,**
- **Accepte les devis suivant présentés par l'Entreprise WENDLING basée à Odratzheim, à savoir :**
 - **Travaux de couverture et de zinguerie de la Chaufferie et de ses annexes pour un montant total hors taxes de 5 317,70 euros, soit 6 381,24 Euros Toutes Taxes Comprises,**
 - **Travaux de couverture et de zinguerie de la Sacristie pour un montant total hors taxes de 3 906,20 Euros, soit 4 687,44 Euros toutes taxes comprises.**
- **Charge Monsieur Le Maire de passer commande des Travaux.**

26-21. Acceptation d'une Indemnité de Sinistre :

Monsieur Le Maire informe Le Conseil Municipal qu'à la suite di sinistre du 7 février 2020 au carrefour des rues de l'Église et du l'École, le Panneau « Stop » ainsi que l'arceau renforcé installés au carrefour ont été endommagés.

Il indique que la Compagnie d'Assurance de la partie mise en cause a finalement accepté la responsabilité des dommages causés permettant ainsi à la Commune de passer commande des travaux de remplacement des éléments endommagés. En vue de solder le sinistre, la Compagnie d'Assurance GROUPAMA a procédé au règlement définitif du sinistre pour un montant de 586,06 Euros.

- **Sur proposition de Monsieur Le Maire,**
- **Le Conseil municipal, à l'unanimité des Membres présents,**
- **Accepte le chèque de 586,06 Euros en remboursement du solde du sinistre,**
- **Charge le Maire à procéder à l'encaissement du chèque.**

27-21. Vidéo protection aux abords du City Stade et de l'Aire de Jeux :

Madame Pia PAIVA, Adjointe au Maire informe le Conseil municipal de la bonne fréquentation et utilisation tant du City Stade que de l'Aire de Jeux destiné aux plus jeunes. Elle indique également que devant les nombreuses incivilités et autres dégradations relevées tout récemment et plus particulièrement depuis l'installation d'une table, il serait bon de prévoir l'installation d'un dispositif de Vidéo protection à l'instar de celle installée aux abords du point d'apport volontaire.

Elle informe l'Assemblée délibérante avoir sollicité l'Entreprise GTE REIFSTECK qui a assuré l'installation du dispositif initial de manière à mieux appréhender le coût de l'installation de deux caméras supplémentaires et connaître ainsi l'avis du Conseil municipal. Le devis de l'Entreprise GTE REIFSTECK pour un montant total hors taxes de 9 850,00 Euros, soit 11 820,00 Euros Toutes Taxes Comprises n'a pas manqué de susciter des interrogations.

Entendu les explications de Madame Pia PAIVA,

Sur proposition de Monsieur Le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents et après en avoir débattu,

- **Sollicitera une étude ainsi qu'un devis complémentaire auprès d'une autre Entreprise garantissant la compatibilité avec le matériel existant,**
- **Va solliciter une aide dans le cadre de l'appel à projets auprès du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation,**
- **Décide de sursoir provisoirement au projet dans l'attente du retour des informations**

Divers et Informations :

- Madame Pia PAIVA, Adjointe au Maire, informe le Conseil municipal que l'ensemble des Panneaux de signalisation y compris ceux destinés à être installés dans le vignoble ont été livrés et peuvent faire l'objet d'une installation pour certains,
- Madame Pia PAIVA, Adjointe au Maire, informe le Conseil municipal que la table de pique-nique prévue au budget primitif 2021 a été installée. Elle indique enfin que son utilisation est particulièrement appréciée,
- En réponse à la sollicitation de certains concitoyens, le Conseil municipal, à l'unanimité des Membres présents, décide de ne pas donner suite à une participation en vue de l'acquisition de Vélos à Assistance Électrique (V.A.E.),
- Madame Pia Paiva, Adjointe au Maire ainsi que Monsieur Le Maire rendent compte de l'avancement des travaux de voirie dans la rue de la Chapelle. Certaines modifications se sont avérées nécessaires et seront soumises pour validation à la Communauté de communes de la Mossig et du Vignoble qui exerce la compétence « Voirie »,
- Monsieur Le Maire sollicite l'Avis du Conseil municipal en vue de l'organisation des festivités du 14 juillet. Au regard du contexte sanitaire et devant les nombreuses incertitudes qui planent sur de nombreuses manifestations, les Élus proposent de renvoyer les festivités prévues à l'occasion de la fête nationale à l'année 2022 avec l'espoir de voir la pandémie régresser permettant ainsi le retour à une « vie normale »,

- Monsieur Le Maire informe le Conseil municipal qu'il a été saisi d'un projet d'aménagement de la zone II AU située dans le prolongement de la rue du Tramway et à l'arrière des propriétés de la rue des Pierres.

Il indique avoir, en compagnie des Adjoints au Maire et à deux reprises, rencontré Monsieur Philippe MURA Immobilier, porteur du projet.

Après avoir présenté l'esquisse du projet, il souhaite connaître l'avis des Collègues Conseillers municipaux quant à la suite qu'il conviendrait d'y donner.

Au terme d'un long débat au cours duquel chaque Conseiller a été invité à s'exprimer et à donner son avis sur le projet présenté, il a été décidé, à l'unanimité des Membres présents (moins une abstention) de ne pas donner suite à la proposition faite par le porteur du projet. Les principales observations faites sont les suivantes :

- Absence de cohérence avec le bâti existant,
 - Croissance continue de la population de la commune depuis un certain nombre d'années et souhait de marquer une pause,
 - Signature récente d'un Permis de construire pour un total de 21 logements dans le bâti existant permettant une maîtrise de la consommation foncière,
 - Souhait de concertation de la population et plus particulièrement des riverains voisins du projet,
 - Souhait enfin de pouvoir disposer d'un projet différent voire distinct de celui présenté avec une meilleure insertion dans le tissu bâti existant de la commune et répondant mieux aux exigences en matière de consommation foncière et de développement durable.
 - Souhait enfin de pouvoir se consacrer à la révision allégée du Plan Local d'Urbanisme et de voir aboutir le projet de la zone d'activités intercommunale porté par la Communauté de communes de la Mossig et di Vignoble.
- Monsieur Le Maire informe le Conseil municipal qu'il n'a pas fait usage du **droit de préemption** pour la vente des biens suivants :

Date	Type de Bien	Adresse du Bien	Parcelle
04/05/2021	Maison Individuelle	10 rue de l'Église	Section AA n° 45
19/05/2021	Maison Individuelle	1 rue du Coin	Section AB n°71

- Le **Permis de construire** suivant a été accepté et autorisé :

Date	Numéro	Demandeur	Nature des Travaux
04/05/2021	PC-067-354-21-R0001	M. Nicolas STOCKY et Mme	Réalisation d'une extension de la Maison d'habitation

- Les **Déclarations Préalables de Travaux** suivantes ont été déposées :

Date	Numéro	Demandeur	Nature des Travaux
03/05/2021	DP-067-354-21-R0017	M. Régis MUCKLI 2 rue des Pierres	Installation d'une clôture
03/05/2021	DP-067-354-21-R0018	SCI BELLEVUE 2 Impasse Bellevue	Construction d'un Abri de Jardin
30/04/2021	DP-067-354-21-R0019	Mme Adeline MUNCH 12 rue du Coin	Remplacement de la porte de garage
17/05/2021	DP-067-354-21-R0020	Commune d'Odratzheim 13 rue de l'Église	Ravalement du Local Technique – Remplacement du portail
20/05/2021	DP-067-354-21-R0021	Mme Mireille ANDRES 6 rue des Lilas	Construction d'une Véranda et d'une Pergola

- Les **Déclarations Préalables de Travaux** suivantes ont été acceptées et autorisées :

Date	Numéro	Demandeur	Nature des Travaux
29/04/2021	DP-067-354-21-R0013	M. René SCHEER 1 rue des Pierres	Réalisation de la peinture du mur de clôture
10/05/2021	DP-067-354-21-R0014	Mme Anne-Marie RINGWALD 6 rue Principale	Réalisation d'une couverture de Terrasse
19/05/2021	DP-067-354-21-R0015	M. Pascal WOURMS 8 rue du Coin	Installation d'un grillage sur mur de clôture

- La prochaine réunion du **Conseil municipal** est fixée au jeudi 16 septembre 2021 à 20h.

François JEHL 	Pia PAIVA	Sten GUILLAUME	Stéphanie BOETSCH
Clément HECKMANN	Thierry KUHN	Arnaud PONEL	Philippe SCHAHL
Christine SCHALL	Raymond SCHUHMACHER	Marcelle WENDLING	